



BULLETIN DE SERVICE N° VTM 315-67/1

Traduction
MHM

I. DETAILS TECHNIQUES

1.1. Catégorie

Impérative

1.2. Aéronefs concernés

TWIN ASTIR
TWIN ASTIR TRAINER

Tous les numéros de série
Tous les numéros de série

1.3. Délai

1.3.1. Mesure 1.8.1.
1.3.2. Mesure 1.8.2.

Dès réception de ce VTM.
Dès l'atteinte des 3 000 heures de vol
mais au plus tard, le 30.06.2005.

1.4. Objet

ATA-Code : 27-30

Commande de vol
Commande de profondeur

1.5. Raison

Le remplacement du levier de commande de la gouverne de profondeur 103-3521 était déjà prévu dans le cadre de l'inspection en vue de l'augmentation de la limite de vie, phase 3 000 heures, mesure point 3. Au cours des travaux d'inspection des 3 000 heures, il s'est révélé que certains leviers de verrouillage des aérofreins portaient des amorces de fissures. Du fait que le levier de commande de la gouverne de profondeur 103-3521 est de fabrication identique, il est ordonné, à titre préventif, de remplacer ce levier plus tôt que prévu.

**TWIN ASTIR
TWIN ASTIR TRAINER**



1.6. Documents associés

- 1.6.1. TM 315-45/2 du 11 octobre 1991
- 1.6.2. Directive des travaux 315-45/1 du 11 octobre 1991
- 1.6.3. TM 315-47/2 du 20 janvier 1993

1.7. Autorisation

Les informations techniques contenues dans ce document sont autorisées, dans le cadre des attributions de la reconnaissance par le LBA, d'entreprise de développement N° LBA.JA.014.

1.8. Mesures

- 1.8.1. Vérification des documents du planeur : dans le cas où les mesures 1.6.1. "Augmentation de la limite de vie" sont déjà appliquées, ou dans les cas où à l'occasion de travaux de réparation, le levier de commande de la gouverne de profondeur en fonte d'aluminium aurait été remplacé par un nouveau levier en tôle d'aluminium, aucune mesure n'est à appliquer.

Dans le cas où les mesures 1.6.1. "Augmentation de la limite de vie" n'auraient pas encore été appliquées, les mesures 1.3.2. et 1.8.2. sont à appliquer.

- 1.8.2. Remplacement du levier de commande de la gouverne de profondeur 103-3521 (en fonte d'aluminium) par un levier 103-3523 (en tôle d'aluminium) suivant les directives des travaux 315-45/1.

1.9. Mesures répétitives

Sans

1.10. Masse et centrage

Après les travaux d'application suivant les directives de travaux 315-45/1, il faut procéder à une pesée avec détermination du centrage. Le centre de gravité doit se trouver à l'intérieur du domaine autorisé. La fiche de pesée est associée au carnet de bord, copie est à joindre aux documents du planeur.

II. INFORMATIONS POUR PLANIFICATION

2.1. Matériel et disponibilité

Le matériel nécessaire à l'exécution des directives de travaux 315-45/1 est à commander à l'usine.

**TWIN ASTIR
TWIN ASTIR TRAINER**



2.2. Outillage spécial

Sans objet

2.3. Durée d'exécution

Environ 6 heures

2.4. Documents de référence

Sans objet

2.5. Traitement

Sans objet

III. REMARQUES

- 3.1. Les travaux sont à exécuter par une personne habilitée. La mention d'application est à porter dans le carnet de bord.
- 3.2. Si, le cas échéant, vous avez vendu votre planeur, veuillez avoir l'obligeance de nous communiquer avec le n° de série, le nom et l'adresse du nouveau propriétaire ou lui transmettre ces données.
- 3.3. Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à

MHM – Marc HAUSS
4, rue des Scarabées
67500 HAGUENAU
Tél. et Fax : (0033) 03 88 93 90 80
e-mail : mhm.marc.hauss@wanadoo.fr

Approuvé par EASA sous
Approval No. 2004-5077, 10 mai 2004

TWIN ASTIR
TWIN ASTIR TRAINER



BULLETIN DE SERVICE N° VTM 315-67

Traduction
MHM

I. DETAILS TECHNIQUES

1.1. Catégorie

Impérative

1.2. Aéronefs concernés

TWIN ASTIR
TWIN ASTIR TRAINER

Tous les numéros de série
Tous les numéros de série

1.3. Délai

1.3.1. Mesure 1.8.1.
1.3.2. Mesure 1.8.2.

Dès réception de ce VTM.
Dès l'atteinte des 3 000 heures de vol
mais au plus tard, le 31. 12. 2004.

1.4. Objet

ATA-Code : 27-30

Commande de vol
Commande de profondeur

1.5. Raison

Le remplacement du levier de commande de la gouverne de profondeur 103-3521 était déjà prévu dans le cadre de l'inspection en vue de l'augmentation de la limite de vie, phase 3 000 heures, mesure point 3. Au cours des travaux d'inspection des 3 000 heures, il s'est révélé que certains leviers de verrouillage des aérofreins portaient des amorces de fissures. Du fait que le levier de commande de la gouverne de profondeur 103-3521 est de fabrication identique, il est ordonné, à titre préventif, de remplacer ce levier plus tôt que prévu.

**TWIN ASTIR
TWIN ASTIR TRAINER**



1.6. Documents associés

- 1.6.1. TM 315-45/2 du 11 octobre 1991
- 1.6.2. Directive des travaux 315-45/1 du 11 octobre 1991
- 1.6.3. TM 315-47/2 du 20 janvier 1993

1.7. Autorisation

Les informations techniques contenues dans ce document sont autorisées, dans le cadre des attributions de la reconnaissance par le LBA, d'entreprise de développement N° LBA.JA.014.

1.8. Mesures

- 1.8.1. Vérification des documents du planeur : dans le cas où les mesures 1.6.1. "Augmentation de la limite de vie" sont déjà appliquées, ou dans les cas où à l'occasion de travaux de réparation, le levier de commande de la gouverne de profondeur en fonte d'aluminium aurait été remplacé par un nouveau levier en tôle d'aluminium, aucune mesure n'est à appliquer.

Dans le cas où les mesures 1.6.1. "Augmentation de la limite de vie" n'auraient pas encore été appliquées, les mesures 1.3.2. et 1.8.2. sont à appliquer.

- 1.8.2. Remplacement du levier de commande de la gouverne de profondeur 103-3521 (en fonte d'aluminium) par un levier 103-3523 (en tôle d'aluminium) suivant les directives des travaux 315-45/1.

1.9. Mesures répétitives

Sans

1.10. Masse et centrage

Après les travaux d'application suivant les directives de travaux 315-45/1, il faut procéder à une pesée avec détermination du centrage. Le centre de gravité doit se trouver à l'intérieur du domaine autorisé. La fiche de pesée est associée au carnet de bord, copie est à joindre aux documents du planeur.

II. INFORMATIONS POUR PLANIFICATION

2.1. Matériel et disponibilité

Le matériel nécessaire à l'exécution des directives de travaux 315-45/1 est à commander à l'usine.

**TWIN ASTIR
TWIN ASTIR TRAINER**



2.2. Outillage spécial

Sans objet

2.3. Durée d'exécution

Environ 6 heures

2.4. Documents de référence

Sans objet

2.5. Traitement

Sans objet

III. REMARQUES

- 3.1. Les travaux sont à exécuter par une personne habilitée. La mention d'application est à porter dans le carnet de bord.
- 3.2. Si, le cas échéant, vous avez vendu votre planeur, veuillez avoir l'obligeance de nous communiquer avec le n° de série, le nom et l'adresse du nouveau propriétaire ou lui transmettre ces données.
- 3.3. Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à

MHM – Marc HAUSS
4, rue des Scarabées
67500 HAGUENAU
Tél. et Fax : (0033) 03 88 93 90 80
e-mail : mhm.marc.hauss@wanadoo.fr

Approuvé par EASA sous
Approval No. 2004-5077, 10 mai 2004

TWIN ASTIR
TWIN ASTIR TRAINER